

Le Front Unique



Pour approfondir le sujet, reporte toi aux ouvrages suivants, du + simple au + compliqué :

- Brochure des Editions Syndicalistes sur les courants syndicaux
- La Charte d'Amiens
- Brochure des Editions Syndicalistes sur l'Internationale Syndicale Rouge
- L'unité syndicale en France (édition Syllepsis) :
 - « La déclaration des 22 », page 193
 - « Le comité national d'unité d'action » au 40^{ème} Congrès de la CGT en 1978, page 215



L'idée de base du Front Unique repose sur une réalité matérielle incontestable : l'existence des classes sociales. Parmi celles-ci, il y en a trois fondamentales : la bourgeoisie, l'encadrement capitaliste et le prolétariat.

Comme les intérêts de ces classes sont différents et inconciliables, notre classe, le prolétariat, doit forger au jour le jour son unité de lutte.

Le Front Unique s'exprime sous plusieurs formes.



Unité de lutte sur le lieu de travail

Tous les jours, sur leur lieu de travail, les prolétaires tentent de résister et luttent contre le capital (salaires, conditions de travail,...). Le Front Unique à la base exprime ces résistances et ces luttes. Que les ouvriers et les employés aient des idées politiques différentes, des idées religieuses ou pas,... ils ont des intérêts communs. Ils les défendent en dépassant leurs différences : c'est le Front Unique.

Le prolétariat s'organise dans ses syndicats. La division syndicale et l'existence de plusieurs organisations est bien souvent un frein et un obstacle à la lutte et à la victoire pour les revendications. C'est pourquoi la question de l'unité d'action est primordiale. C'est une autre forme du Front Unique. Cette unité d'action peut revêtir plusieurs formes : à la base, sur les lieux de travail ; au sommet, entre directions des différentes organisations syndicales : entre fédérations, entre UD, entre confédérations,... Mais le Front Unique n'est possible que si plusieurs conditions sont remplies. Le Front Unique comme unité d'action doit être basé sur des revendications claires dans l'intérêt des travailleurs. Le Front Unique comme unité d'action n'est pas un accord flou entre des syndicats de classe et des syndicats de collaboration de classe. De plus, dans le Front Unique comme unité d'action, les différentes organisations syndicales doivent garder leur liberté d'action et de revendications sur tout ce qui ne concerne pas l'unité d'action.

Unité d'action

Unité d'organisation

Le Front Unique est aussi une forme supérieure de l'unité de classe du prolétariat, par l'unité d'organisation. Il n'y a aucune raison valable qui justifie la division entre différentes organisations syndicales de classe. Des courants syndicalistes réformistes, révolutionnaires,... doivent cohabiter dans la même organisation à condition que leur objectif principal soit la lutte pour la défense des intérêts des travailleurs contre ceux de la bourgeoisie : le syndicalisme de classe. La création de plusieurs organisations syndicales de classe affaiblit le rapport de forces dans la lutte des classes. Elle aboutit à créer des obstacles à la grève générale, à gaspiller des forces précieuses (locaux, moyens, permanences, campagnes syndicales,...). Ces différentes organisations, issues de scissions dans des contextes historiques qui ne sont plus d'actualité, ou artificiellement créées, sont des appareils, qui ont au début l'attrait de la nouveauté, mais qui justifient à terme leur existence par une idéologie politique (pro ou anti PCF, anarcho-syndicalisme, altermondialisme, par exemple).

La lutte pour le Front Unique comme unité d'organisation est la lutte pour la réunification syndicale sur les bases du syndicalisme de classe : syndicalisme d'industrie, syndicalisme interprofessionnel, syndicalisme d'entraide.

Pour que le Front Unique comme unité d'organisation puisse être une réalité solide, il faut que l'organisation syndicale de classe fonctionne avec l'existence de tendances syndicales. Celles-ci sont des courants d'idées, regroupant des militants, qui défendent leurs idées à l'intérieur de l'organisation syndicale, permettant aux syndicats, aux UL, aux UD,... de bénéficier de la réflexion collective des ces courants. Mais bien entendu, la décision reste aux syndicats, UL,... sur la base de leurs instances. Il n'est pas question de voter sur la base de tendances, pour éviter de reproduire le parlementarisme. Par exemple, la CGT a très longtemps reconnu l'existence de tendances. Il n'est pas nécessaire que cela soit codifié dans des statuts. Ces tendances existent par leurs écrits, leurs revues, brochures, leurs journaux... diffusés dans les syndicats. La Vie Ouvrière, fondée en 1909, était la revue d'une tendance syndicaliste révolutionnaire dans la CGT. A l'époque, les réformistes avaient aussi leurs tendances et leurs journaux.

Les tendances syndicales